

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 16 avril 2021

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-29

[REDACTED],

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 16 mars 2021 en lien avec l'instauration du couvre-feu (libellé exact ci-dessous), vous trouverez ci-joint les documents détenus par l'Institut national de santé publique du Québec pour les points 1 (pièce P1) et 8 (pièces P2 à P6).

En vertu des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les documents ont été caviardés lorsqu'ils comportaient des renseignements personnels (noms, signatures, etc.) pour lesquels les personnes concernées n'ont pas consenti à leur communication.

En ce qui concerne les bordereaux et correspondances visés au point 8, certains documents ne sont pas communiqués en vertu de l'article 27 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels puisqu'il s'agit de mandats de négociation de convention collective du Secrétariat du Conseil du trésor.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte. Conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons pour ces documents au responsable de l'accès aux documents du Ministère :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle
et des affaires institutionnelles
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-8864

Télécopieur : 418 266-7024

Courriel : Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

...2

Pour le point 9 de votre demande, nous vous référons aux résultats des [Sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois](#) sur le site Web de l'Institut puisqu'une question aborde le couvre-feu (voir les croyances et les perceptions des répondants par rapport à la COVID-19 et aux mesures recommandées présentées à la figure 6).

Enfin, pour les points 2, 3, 4, 5, 6 et 7, l'Institut ne détient aucun document.

Libellé de votre demande du 16 mars 2021 :

« 1) Tout document intitulé « Bulletin de veille signalétique Covid-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux »* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, p. 2) et mentionnant le couvre-feu.

2) Tout bordereau de correspondance avec la correspondance y afférente* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, p. 61) et mentionnant le couvre-feu.

3) Tout plan du travail* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, pp. 189 à 222) et mentionnant le couvre-feu.

4) Toute compilation des thèmes de veille* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, p. 223) et mentionnant le couvre-feu.

5) Tout document intitulé « Rapport d'analyse média »* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, p. 312) et mentionnant le couvre-feu.

6) Tout document intitulé « Projet d'ordre du jour »* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, p. 393) et mentionnant le couvre-feu.

7) Tout compte-rendu des demandes médias* (voir, pour illustration, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2020-62-63_docs_biffe.pdf, p. 409) et mentionnant le couvre-feu.

8) Tout document intitulé « Bulletin de veille signalétique Covid-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux »* , bordereau de correspondance avec la correspondance y afférente*, plan du travail*, compilation des thèmes de veille*, « Rapport d'analyse média »* , « Projet d'ordre du jour »* ou compte-rendu des demandes médias* depuis le 15 décembre 2020.

* Ou un document semblable.

9) Tout sondage en lien avec le couvre-feu, notamment une attitude favorable ou défavorable des sondés envers le couvre-feu. »

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]
Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. Documents
Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-7800